

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 mai 2026 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2026

10.04 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2026

10.05 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Motion de M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement - LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

10.06 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Motion de M. Jacques Filion, conseiller d'arrondissement - Baignade en eaux libres

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1267274002

Octroyer un contrat à BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 5 483 052,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 507 002,57 \$ + contingences : 676 050,39 \$ + incidences : 300 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2601 - Dix (10) soumissionnaires

District(s) : J.-Émery-Provost

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1268673002

Octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de service en plomb sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine (PCPR 2026) - Dépense totale de 2 010 383,01 \$, taxes incluses (contrat : 1 608 306,41 \$ + contingences : 289 495,15 \$ + incidences : 112 581,45 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2603 - Cinq (5) soumissionnaires

20.03 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1267274001

Octroyer un contrat à COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 987 363,58 \$ taxes incluses (contrat : 852 148,71 \$ + contingences : 85 214,87 \$ + incidences : 50 000 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2602 - Dix (10) soumissionnaires

20.04 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1269933001

Renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à MANOREX INC., pour des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 358 736,37 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2404

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1269645004

Renouveler, pour une période de douze (12) mois du 18 septembre 2026 au 17 septembre 2027, le contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC. (CA23 19 0238), pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 67 542,39 \$, taxes incluses (renouvellement : 64 326,09 \$ + contingences : 3 216,30 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20046

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266179002

Accorder une aide financière à sept (7) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 176 917,66 \$, taxes incluses, si applicables

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1264076003

Octroyer une contribution financière à l'organisme LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC. au montant de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme d'animation jeunesse selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

20.08 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267626002

Approuver la convention de soutien technique aux événements publics entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval pour l'édition 2026 du Demi-Marathon de Lachine

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1267464006

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 1 100 \$, taxes incluses, si applicables

20.10 Immeuble - Location

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1268073006

Approuver un projet d'Addendum n° 3 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de deux (2) mois, à compter du 1er mai 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 2 456,12 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1268200003

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mars au 20 avril 2026

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1260201003

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1267871001

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée, en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, aux autres arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, à la suite de l'acceptation de l'offre par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026

47 – Urbanisme

47.01 Dérégation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419004

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment sis au 45, 49^e Avenue sur le lot portant le numéro 1 704 705 du cadastre du Québec

District(s) : Fort-Rolland

47.02 Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470006

Frais de parc - Subdivision du lot numéro 1 246 717 du cadastre du Québec, situé au 2100, rue Remembrance, en deux lots portant les numéros projetés 6 699 311 et 6 699 312 et versement d'une somme de 575 000 \$ à des fins de parc

District(s) : du Canal

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419003

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 440, 32^e Avenue

District(s) : du Canal

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période d'intervention des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1267274002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25e Avenue, entre la rue Provost et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 5 483 052,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 507 002,57 \$ + contingences : 676 050,39 \$ + incidences : 300 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2601 – Dix (10) soumissionnaires

D'octroyer à BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 4 507 002,57 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2601;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 4 507 002,57 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 676 050,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 300 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement de BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville centre, sous réserve de la récupération auprès des propriétaires des coûts nets liés aux remplacements sur le domaine privé, conformément au règlement applicable.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-22 16:49**Signataire :**

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25e Avenue, entre la rue Provost et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 5 483 052,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 507 002,57 \$ + contingences : 676 050,39 \$ + incidences : 300 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2601 – Dix (10) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et d'inspections, les conduites d'égout combiné (pluvial et sanitaire) et d'aqueduc (installées en 1937) de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2601 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 24 février au 25 mars 2026. La durée de publication a été de 29 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19). Les soumissions sont valides pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juin 2026. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 mars 2026. Il y a eu trois (3) addendas dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
01	3 mars 2026	Questions concernant les matériaux de remblayage à utiliser dans le cadre du projet et la possibilité de prolonger le délai de réalisation .	non
02	5 mars 2026	Questions reliées au phasage du projet.	non
03	12 mars 2026	Clarifications demandées concernant l'étude géo-environnementale effectuée et les matériaux de remplissage de tranchées.	non

Le contrat prévoit des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie

de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés entre 2026 et 2027.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 4 507 002,57 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue, et d'autoriser une dépense maximale de 5 483 052,96 \$, taxes incluses, comprenant un budget de contingences de 676 050, 39 \$ (15 %) et une dépense de 300 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0065 - 2025-04-01 (1257274003)

Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25^e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue et la 18^e Avenue, entre les rues Notre-Dame et Victoria - Dépense totale de 430 466,40 \$, taxes incluses (contrat : 358 722,00 \$ + contingences : 71 744,40 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2505 - Six (6) soumissionnaires

CA25 19 0046 - 2025-03-03 (1257274001)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 25^e Avenue entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue, et la 18^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

D1257274001 - 2025-02-11 (2257274001)

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2505, préparation des plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine

CM25 0061 - 2025-01-20 (1248126003)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du *Règlement 20-030*, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout, d'aqueduc, la structure de la chaussée, les bordures et les trottoirs de la 25^e Avenue, entre la rue Provost et la 24^e Avenue.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- enlèvement du pavage existant;
- remplacement de 700 mètres d'aqueduc secondaire incluant des entrées de service;
- remplacement de 590 mètres d'égout combiné incluant des entrées de service;
- remplacement des puisards et des regards;
- le remplacement des branchements d'eau en plomb, parties privées;
- réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures existants.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

JUSTIFICATION

À la fin du processus d'appel d'offres LAC-PUB-2601, dix (10) soumissionnaires ont déposé une soumission sur (17) preneurs du cahier des charges, soit 59 % des preneurs de cahier des charges.

Une erreur est constatée dans le prix de soumission de BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC. Le soumissionnaire a mal calculé les taxes provinciales de sa soumission et suite à la correction effectuée, le prix de soumission est révisé à la hausse, à 4 507 002,57 \$ (augmentation de 8 819,97 \$ taxes incluses, soit de 4 498 182,60 \$ à 4 507 002,57 \$). Cette correction n'avait aucun effet sur le rang des soumissionnaires. Après analyse, le soumissionnaire a été déclaré conforme et la firme BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC. n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC.	4 507 002,57 \$		4 507 002,57 \$
Gérald Théoret Inc.	5 282 610,47 \$		5 282 610,47 \$
Les Entreprises J. Piccioni inc.	5 293 140,00 \$		5 293 140,00 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	5 454 000,00 \$		5 454 000,00 \$
Demix Construction CRH Canada Inc.	5 681 769,13 \$		5 681 769,13 \$
Groupe Mpotvin	5 899 667,60 \$		5 899 667,60 \$
Excavation Gricon	6 001 699,08 \$		6 001 699,08 \$
Cojalac inc.	6 645 847,61 \$		6 645 847,61 \$

Lanco Aménagement inc.	6 596 038,14 \$		6 596 038,14 \$
Ctmir Excavation Inc.	6 647 328,37 \$		6 647 328,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	5 769 365,02 \$		5 769 365,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-1 262 362,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			(-22%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			775 607,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation détaillée des professionnels externes de (-22 %).

Les coûts estimatifs en lien avec le présent appel d'offres sont basés principalement sur les prix unitaires reçus lors d'appels d'offres réalisés en 2024 et 2025 et durant les semaines précédant le présent appel d'offres pour des travaux de même nature et d'envergure comparable, ainsi que les prix de matériaux fournis par des fournisseurs et les coûts de main d'oeuvre dans le domaine de la construction.

Le nombre de soumissions reçues (10) montre la disponibilité des entrepreneurs dans cette période de l'année et une tendance de refroidissement du marché, probablement sous l'effet des coupures des budgets réalisées par certains services centraux de la Ville de Montréal.

Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont liés principalement aux items des conduites d'égout, d'aqueduc et le remplacement des branchements d'eau. Des clarifications sont demandées au soumissionnaire sur les prix fournis. Le plus bas soumissionnaire a justifié son prix par l'efficacité opérationnelle et l'expérience de son équipe de pose et du fait que le soumissionnaire possède les machineries nécessaires à la réalisation des travaux.

Le prix de soumission inférieur à l'estimation s'expliquer aussi par la volonté de l'entrepreneur de s'implanter et de développer sa présence sur ce marché. Dans une phase d'entrée ou de consolidation, un entrepreneur peut adopter une stratégie commerciale plus compétitive afin d'obtenir ses premiers mandats, de bâtir un historique de références et de démontrer sa capacité à exécuter les travaux conformément aux exigences contractuelles. Cette approche peut se traduire par une réduction de la marge bénéficiaire, une optimisation des coûts internes ou une mobilisation efficace de ressources déjà disponibles.

Après analyse, les prix soumis demeurent cohérents avec les exigences des documents contractuels et les réalités du marché, et l'écart observé est jugé justifiable dans le contexte du projet.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des analyses chimiques des matériaux, la surveillance environnementale du projet, ainsi que les frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC., au montant de 4 507 002,57 \$, incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 5 483 052,96 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 4 507 002,57 \$, taxes incluses, de contingences au montant de 676 050,39 \$, taxes incluses, ainsi que des incidences au montant de 300 000 \$, taxes incluses.

Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR) (29 %) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (71 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Incidences (TTI)	Montant total (TTI)
SIRR	29 %	1 307 030,75 \$	196 054,61 \$	87 000,00 \$	1 590 085,36 \$
DGA	71 %	3 199 971,82 \$	479 995,77 \$	213 000,00 \$	3 892 967,59 \$
TOTAL (TTI)	100,00 %	4 507 002,57 \$	676 050,38 \$	300 000,00 \$	5 483 052,96 \$

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la gestion des infrastructures urbaines, est comme suit :

Rubrique	Avant Taxes	Taxes Incluses	Net Ristourne
Réfection de chaussée	711 795,60 \$	818 387,00 \$	747 296,41 \$
Réfection de trottoir	425 000 \$	488 643,75 \$	446 196,88 \$
Total contrat	1 136 795,60 \$	1 307 030,75 \$	1 193 493,28 \$
Contingences (15%)	170 519,34 \$	196 054,61 \$	179 023,99 \$
Incidences	75 668,62 \$	87 000 \$	79 442,59 \$
Total Dépense	1 382 983,56 \$	1 590 085,36 \$	1 451 959,87 \$

La portion assumée par le SIRR, soit la dépense de 1 590 085,36 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 1 451 959,87 \$ net de ristourne sera financée par le Règlement d'emprunt # 25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
55863-PAR-Local	1 312	140	0	0	1452

La portion assumée par la DGA, soit la dépense de 3 892 967,60 \$ taxes incluses, est répartie comme suit :

Rubrique	Avant Taxes	Taxes Incluses	Net Ristourne
ESP Privé (18200)	66 975,00 \$	77 004,51 \$	70 315,38 \$
Conduites (18100)	2 716 214,24 \$	3 122 967,32 \$	2 851 685,42 \$
Total Contrat	2 783 189,24 \$	3 199 971,82 \$	2 922 000,80 \$
Contingences (15 %)	417 478,39 \$	479 995,77 \$	438 300,12 \$
Incidences	185 257,66 \$	213 000,00 \$	194 497,39 \$
Total Dépenses	3 385 925,29 \$	3 892 967,60 \$	3 554 798,31 \$

- Un coût net de 70 315,38 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et

provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)*.

- Un coût net de 3 484 482,93 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DGA du Service de l'eau par la Ville centrale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt #22-046. Le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables.

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
Programme 18100, Renouvellement des actifs des réseaux secondaires	3 320	165	0	0	3 485
Programme 18200, ESP privées	70	0	0	0	70

La DGA a examiné le dossier 1267274002 et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tel que décrits dans le sommaire décisionnel.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)*.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux,

L'exécutant doit utiliser l'application GBEAU (Gestion des branchements d'eau) pour documenter les interventions réalisées sur les branchements d'eau. À la fin des travaux, l'exécutant doit avoir transmis toutes ses interventions pour validation à la DGA via GBEAU (incluant les livrables prévus à la directive pour le remplacement du côté privé).

Les plans finaux (TQC) devront être fournis par l'arrondissement en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles le 4 mai 2026 :

- Début des travaux : juin 2026;
- Durée des travaux : 105 jours calendrier;
- 2^e couche de pavage: septembre 2027;
- Fin du contrat : septembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Nabila BEDJOU, 15 avril 2026

Nam NGUYEN, 14 avril 2026

Patrick RICCI, 13 avril 2026

Karl LAI, 10 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-10

Nassar-Eddine ANOUAR
chef de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1268673002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de service en plomb sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine (PCPR 2026) - Dépense totale de 2 010 383,01 \$, taxes incluses (contrat : 1 608 306,41 \$ + contingences : 289 495,15 \$ + incidences : 112 581,45 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2603 - Cinq (5) soumissionnaires

D'octroyer à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de service en plomb sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine (PCPR 2026), au prix de sa soumission, soit au montant de 1 608 306,41 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2603;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 1 608 306,41 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 289 495,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 112 581,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 12:53**Signataire :**

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1268673002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de service en plomb sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine (PCPR 2026) - Dépense totale de 2 010 383,01 \$, taxes incluses (contrat : 1 608 306,41 \$ + contingences : 289 495,15 \$ + incidences : 112 581,45 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2603 - Cinq (5) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la planification de la réfection routière sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, la Division des études techniques de la Direction des travaux publics a entrepris les démarches nécessaires pour réaliser des interventions sur certains tronçons de rues en 2026. Cette initiative annuelle vise à assurer la pérennité des infrastructures et à garantir une chaussée sécuritaire pour l'ensemble des usagers. La priorisation des segments sélectionnés repose sur le plan d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, ainsi que sur une évaluation des alternatives menée conjointement avec la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau.

Le projet prévoit principalement des travaux de planage et de revêtement, l'installation de dos d'âne comme mesure de modération de vitesse, la réfection des trottoirs fissurés et le marquage de la chaussée. Il inclut également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2603 a été publié sur le site électronique du SEAO le 10 mars 2026. À la suite d'une durée de publication de 23 jours de calendrier, au cours de laquelle trois addendas ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 avril 2026. Les offres reçues demeurent valides pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture, soit au 1^{er} juillet 2026.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	24 mars 2026	Précision concernant la limitation des frais généraux à 7%	Aucun
2	26 mars 2026	Précision concernant la réutilisation des sols excavés	Aucun
3	30 mars 2026	Remarque à l'effet que le chiffrier Excel du formulaire de soumission ne fait pas les calculs automatiquement	Aucun

La dépense totale de 2 010 383,01 \$, taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 1 608 306,41 \$, taxes incluses, d'une valeur de 18 % à titre de contingences au montant de 289 495,15 \$, taxes incluses, et un montant de 7% qui équivaut à 112 581,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et frais accessoires, le cas échéant.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets et les particularités liées au présent projet. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, de la gestion des impacts, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et des analyses chimiques des matériaux, ainsi que des frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0061 - 2025-01-20 (1248126003)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du *Règlement 20-030*, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

CM25 1282 - 2025-09-22 (1256262001)

Adoption - *Règlement 20-030-4 modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

CA26 19 0014 - 2026-02-02 (1268673001)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

CA26 19 0034 - 2026-03-02 (1257274007)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine, prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026

CE26 0564 - 2026-04-20 (1267231014)

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public porte sur la réalisation des travaux de planage et de revêtement, l'installation de dos d'âne comme mesure de modération de vitesse, la réfection des trottoirs fissurés et le marquage de la chaussée. Il inclut également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes. Le contrat couvre plusieurs tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine :

- 37^e Avenue, entre les rues Provost et Sherbrooke;
- Rue Sherbrooke, entre la 38^e Avenue et la 40^e Avenue;
- 2^e Avenue, entre les rues Saint-Antoine et Provost;
- 52^e Avenue, entre la 52^e Avenue et la limite Est;
- 13^e Avenue, entre les rues Provost et Sherbrooke.

Les travaux de ce contrat consistent en :

- Le remplacement des branchements d'eau en plomb sur le côté public et privé;
- Le planage du revêtement existant;
- L'ajustement de têtes de regard, puisards et boîtes de vanne;
- Le remplacement de cadres et couvercles standards par des systèmes ajustables;
- La mise en place d'un nouveau revêtement bitumineux;
- La mise en place de dos d'ânes aux endroits qui sont indiqués aux plans et devis;
- Tout autre ouvrage connexe ou complémentaire nécessaire indiqué au devis.

Le contrat prend en charge également le traitement de la non-conformité des trottoirs au passage à niveau de la rue Fairway, entre la 46^e Avenue et la 50^e Avenue. Cette non-conformité a été signalée par Transport Canada.

L'ensemble des travaux sont prévus d'être exécutés en été 2026.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet, il devra tenir les parties prenantes informées de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données et devra également transmettre les redditions de comptes requis aux directions et services respectifs.

JUSTIFICATION

Parmi les six (6) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission, soit 83 % des preneurs du cahier des charges. À la suite de la vérification et l'analyse de la conformité des documents administratifs, les cinq soumissionnaires ont été déclarés conformes.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la Division des études techniques et le montant de l'octroi :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	1 608 306,41 \$		1 608 306,41 \$
Roxboro Excavation inc.	1 775 000,00 \$		1 775 000,00 \$
Construction Viatek inc.	1 779 979,71 \$		1 779 979,71 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 787 848,19 \$		1 787 848,19 \$
Pavages Métropolitain Inc.	1 859 760,87 \$		1 859 760,87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 491 757,51 \$		1 491 757,51 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	116 548,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	7,81 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	166 693,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10,36 %

Les coûts estimés s'appuient sur les prix unitaires contractuels de 2024-2025 et sur les tendances du marché les plus récentes pour des projets similaires en nature et en volume.

Une analyse comparative révèle que l'écart de 10,36 % entre les deux plus bas soumissionnaires provient essentiellement de deux prix unitaires anormalement élevés.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des analyses chimiques des matériaux, la surveillance environnementale du projet, ainsi que les frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

L'adjudicataire est conforme à toutes les exigences du cahier des charges. Eurovia Québec Construction inc. n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, n'est pas inscrit au RENA et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038). Il détient également un certificat de francisation en vigueur, délivré par l'OQLF.

La Direction des travaux publics recommande donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., au montant de 1 608 306,41 \$, taxes incluses.

La dépense nette du contrat est supérieure à 1 000 000 \$, l'évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée dans les soixante (60) jours suivant la fin du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 2 010 383,01 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 608 306,41 \$, taxes incluses, de contingences au montant de 289 495,15 \$, taxes incluses, ainsi que des incidences au montant de 112 581,45 \$, taxes incluses.

Ces dépenses seront partagées entre la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseaux routier, la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau pour les travaux de remplacement ESP et l'arrondissement de Lachine.

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition (contrat)	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Incidences (TTI)	Montant total (TTI)	Net Ristourne
SIRR	11,97 %	192 571,57 \$	34 662,88 \$	13 480,01 \$	240 714,46 \$	219 804,39 \$
DGA	20,97 %	337	60 714,88 \$	23 611,34	421	385

		304,87 \$		\$	631,09 \$	005,38 \$
Arrondissement	67,05%	1 078 429,97 \$	194 117,40 \$	75 490,10 \$	1 348 037,47 \$	1 230 937,89 \$
TOTAL (TTI)	100,00 %	1 608 306,41 \$	289 495,15 \$	112 581,45 \$	2 010 383,01 \$	1 835 747,65 \$

Portion de l'arrondissement de Lachine - Direction des travaux publics :

La portion assumée par l'arrondissement de Lachine, soit la dépense de 1 348 037,47 \$, taxes incluses, sera financée dans le cadre du programme triennal d'investissement (PTI) local.

Portion Service de l'eau - Direction gestion des actifs :

La portion assumée par la DGA, soit la dépense de 421 631,09 \$, taxes incluses, est répartie comme suit :

Rubrique	Avant Taxes	Taxes Incluses	Net Ristourne
ESP Privé (18200)	60 854,49 \$	69 967,45 \$	63 889,60 \$
Conduites (18100)	232 517,87 \$	267 337,42 \$	244 114,70 \$
Total Contrat	293 372,36 \$	337 304,87 \$	308 004,31 \$
Contingences (18 %)	52 807,02 \$	60 714,88 \$	55 440,78 \$
Incidences (7 %)	20 536,07 \$	23 611,34 \$	21 560,30 \$
Total Dépenses	366 715,45 \$	421 631,09 \$	385 005,38 \$

- Un coût net de 75 391 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)*.
- Un coût net de 309 617 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DGA du Service de l'eau par la Ville centrale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt #22-046.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$).

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
Programme 18100, Renouvellement des actifs des réseaux secondaires	310	0	0	0	310
Programme 18200, ESP privées	75	0	0	0	75
Total	385	0	0	0	385

La DGA du Service de l'eau a examiné le dossier 1268673002 et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

La DGA a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser l'application GBEAU (Gestion des branchements d'eau) pour documenter les interventions réalisées sur les branchements d'eau. À la fin des travaux, l'exécutant doit avoir transmis toutes ses interventions pour validation à la DGA via GBEAU (incluant les livrables prévus à la directive pour le remplacement du côté privé).

Les plans finaux (TQC) devront être fournis par l'arrondissement en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

Portion Service des infrastructures du réseaux routier - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE):

La DGIUE du Service des infrastructures du réseau routier nous a demandé de prendre en charge le traitement de la non-conformité des trottoirs qui a été signalée par Transport Canada au passage à niveau de Fairway (voir les pièces jointes), à cet effet, cette portion est assumée par la DGIUE, soit la dépense de 240 714,46 \$, taxes incluses, sera financée dans le cadre du programme 55859 pour le maintien des infrastructures routières (PMIR) - Volet réfections mineures des trottoirs artériels (RMT).

La répartition des coûts est comme suit :

Rubrique	Avant Taxes	Taxes Incluses	Net Ristourne
Réfections mineures des trottoirs artériels (RMT)	167 489,95 \$	192 571,57 \$	175 843,51 \$
Contingences	30 148,19 \$	34 662,88 \$	31 651,83 \$
Incidences	11 724,30 \$	13 480,01 \$	12 309,40 \$
Total Dépense	209 362,44 \$	240 714,46 \$	219 804,39 \$

La portion assumée par le SIRR, soit la dépense de 240 714,46 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 219 804,39 \$ net de ristourne sera financée par le Règlement d'emprunt 23-041.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
55859-PMIR-Artériel	220	0	0	0	220

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) - Direction de la gestion des

infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 mai 2026

- Début des travaux : 1 juin 2026
- Fin des travaux : 25 septembre 2026
- Évaluation du rendement : 60 jours après la fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte le *Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal*.

De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier de charges de l'appel d'offres public.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Stanley LEUNG, Service des infrastructures du réseau routier

Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Karl LAI, 16 avril 2026

Nabila BEDJOU, 14 avril 2026

Patrick RICCI, 14 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene AHBAB
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-14

Nassar-Eddine ANOUAR
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1267274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 987 363,58 \$ taxes incluses (contrat : 852 148,71 \$ + contingences : 85 214,87 \$ + incidences : 50 000 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2602 - Dix (10) soumissionnaires

D'accorder à COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 852 148,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2602;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 852 148,71 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 85 214,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-22 16:51

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1267274001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 987 363,58 \$ taxes incluses (contrat : 852 148,71 \$ + contingences : 85 214,87 \$ + incidences : 50 000 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2602 - Dix (10) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de trottoirs, de bordures et autres travaux connexes, selon le devis préparé par la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2602 a été lancé le 17 février 2026 et les soumissions ont été ouvertes le 13 mars 2026. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier. Les soumissions sont valides pendant 90 jours calendrier suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 juin 2026.

Un seul addenda a été publié dans le cadre de cet appel d'offres, le 23 février 2026, pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2026-02-23	Clarifications demandées concernant les bases de béton pour des mobiliers urbains.	non

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 852 148,71 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense maximale de 85 214,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (10 %) ainsi qu'une dépense maximale 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (5,86 %).

La dépense totale est donc de 987 363,58 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0564 - 2026-04-20 (1267231014)

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre du Programme

de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

CA26 19 0034 - 2026-03-02 (1257274007)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026

CA25 19 0063 - 2025-04-01 (1258673004)

Accorder un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 1 034 775,00 \$, taxes incluses (contrat : 827 820,00 \$ + contingences : 165 564,00 \$ + incidences : 41 391,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2507 - Sept (7) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce projet a pour but de procéder à la réfection de diverses sections de trottoirs et de bordures, à la suite de l'identification de tronçons de rue qui font partie des travaux de planage et de pose de revêtement sur les tronçons des rues artérielles et locales, des demandes de citoyens, des demandes de permis pour l'aménagement d'entrées charretières, de trottoirs endommagés ou suite à certaines interventions sur des infrastructures (remplacement d'entrées de service d'égout, d'aqueduc ou de nouveaux branchements d'utilités publiques). Chaque demande est validée par les employés de la division des études techniques de la Direction des travaux publics pour vérifier l'état actuel des trottoirs avant de procéder aux travaux. De plus, ces travaux sont requis dans l'optique d'assurer des trottoirs sécuritaires aux usagers de l'arrondissement de Lachine.

Selon l'ampleur du programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) et des demandes, l'arrondissement de Lachine prévoit effectuer trois listes réparties comme suit :

Liste 1 : Cette liste portera sur les sections de trottoirs et bordant des rues incluses dans le programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) et les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT). Les travaux dans les rues artérielles sont assumés à 100 % par le Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

Listes 2 et 3 : Ces listes comprennent les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT), là où requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux sont prévus au printemps 2026, suite à la période de dégel. Le délai d'exécution des travaux est d'environ 120 jours de calendrier. Le tableau ci-dessous indique les dates visées pour l'exécution de chaque liste :

	Date d'exécution	Quantité prévue (m²)
Liste 1	Après la fin de la période de dégel	900
Liste 2	du 20 juin au 22 juillet 2026	600
Liste 3	du 26 août au 27 septembre 2026	300

JUSTIFICATION

Parmi les treize (13) preneurs du cahier de charges, dix ont déposé une soumission. Après l'analyse de conformité des dix soumissions, elles sont toutes considérées conformes. L'entreprise

COJALAC INC. est le plus bas soumissionnaire conforme, détenant l'autorisation de l'AMP et l'attestation de Revenu Québec valides, ainsi que son certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française. La firme n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le présent dossier est conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de l'arrondissement et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
COJALAC INC.	852 148,71 \$		852 148,71 \$
Montréal scellant inc.	888 444,48 \$		888 444,48 \$
Les entreprise Michaudville inc.	891 000,00 \$		891 000,00 \$
Construction Larotek inc.	938 231,64 \$		938 231,64 \$
Ramcor construction inc.	982 219,93 \$		982 219,93 \$
Bordures et trottoirs LR inc.	1 014 669,46 \$		1 014 669,46 \$
Groupe ABF inc.	1 060 226,33 \$		1 060 226,33 \$
Bordures et trottoirs Mirabex. inc.	1 206 303,33 \$		1 206 303,33 \$
2854-6091 QC inc.	1 640 647,31 \$		1 640 647,31 \$
Les entreprises Ventec inc.	2 080 633,59 \$		2 080 633,59 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	969 918,18 \$		969 918,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(-117 769,47) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			(-12,14) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			36 295,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,26 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation détaillée de l'arrondissement de (-12,14 %).

Les coûts estimatifs en lien avec le présent appel d'offres sont basés principalement sur les prix unitaires reçus lors d'appels d'offres réalisés en 2024 et 2025 et durant les semaines précédant le présent appel d'offres, pour des travaux de même nature et d'envergure comparable. Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont distribués sur l'ensemble des éléments du projet.

Le nombre de soumissions reçues (10) montre la disponibilité des entrepreneurs dans cette période de l'année et une tendance de refroidissement du marché, probablement sous l'effet des coupures des budgets réalisées par certains services centraux de la Ville de Montréal.

COJALAC INC. a déjà réalisé des projets similaires à l'arrondissement de Lachine dans les années précédentes, (2024 et 2023). Son expérience antérieure lui confère une connaissance approfondie du territoire, des infrastructures existantes, des contraintes locales ainsi que des attentes spécifiques de l'administration et des citoyens. Cette familiarité permet une meilleure planification des travaux, une estimation plus juste des échéanciers réalistes, réduisant ainsi les risques de dépassements ou d'imprévus. Ce fait explique l'écart de (-12,14 %) constaté entre son prix et la dernière estimation.

COJALAC INC. n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

Suite à une évaluation du risque effectuée (en pièce jointe), le questionnaire d'évaluation n'identifie pas un risque significatif (30 points et plus ou un critère noté à 10 points).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 987 363,58 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 852 148,71 \$ toutes taxes incluses, de contingences au montant de 85 214,87 \$, taxes incluses ainsi que des incidences au montant de 50 000,00 \$, taxes incluses. Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (44,36 %) et en partie par l'arrondissement de Lachine (55,64 %).

La valeur des incidences a été déterminée selon l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur forestier, de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour les analyses des sols.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et le Service des infrastructures du réseau routier :

	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)	Montant total (net)	Répartition
Arrondissement - PTI Voirie	414 096,56 \$	85 214,87 \$	499 311,43 \$	50 000 \$	549 311,43 \$	501 594,55 \$	55,64 %
SIRR	438 052,15 \$	0	438 052,15 \$	0	438 052,15 \$	400 000 \$	44,36 %
Total	852 148,71 \$	85 214,87 \$	937 363,58 \$	50 000 \$	987 363,58 \$	901 594,55 \$	100 %

Le financement des travaux sur le réseau artériel est assuré par la Ville centre, par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves. Un montant maximal de 438 052,15 \$, taxes incluses, ou 400 000 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CE23 1617. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au PDI 2026-2035 de la Ville-centre dans le cadre du programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est reparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Requérant	Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	TOTAL
-----------	--------	------	------	------	-----------	-------

Lachine	55717 - Programme de réfection routière	502	-	-	-	502
Infrastructures du réseau Routier.Ges.Inf.Urb.Entrav.	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	400	-	-	-	400
	TOTAL	902	-	-	-	902

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les trottoirs sont des éléments essentiels de la chaîne de déplacements, surtout en milieu urbain. Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les interventions nécessaires afin d'offrir des trottoirs bien entretenus et sécuritaires pour les déplacements des citoyens de l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Conseil d'arrondissement du 4 mai 2026;

- Début des travaux liste 1 : 20 mai 2026;
- Début des travaux liste 2 : 20 juin 2026;
- Début des travaux liste 3 : 29 août 2026;
- Fin des travaux : Octobre 2026.

Début: 2026-05-20 **Fin:** 2026-09-28.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, aux règlements, et aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Nam NGUYEN, 14 avril 2026
Patrick RICCI, 13 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-13

Nassar-Eddine ANOUAR
chef de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1269933001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à MANOREX INC., pour des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 358 736,37 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2404

De procéder, pour une période de douze (12) mois, à l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat octroyé à MANOREX INC., en vertu de la résolution CA24 19 0099, pour des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant de 358 736,37 \$, taxes incluses, conformément à la disposition de renouvellement 11 (section VII DEVIS TECHNIQUES), prévue à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2404, majorant ainsi le montant total du contrat de 717 472,74 \$ à 1 076 209,11 \$, taxes incluses;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 358 736, 37 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 08:52**Signataire :** Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269933001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à MANOREX INC., pour des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 358 736,37 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2404

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics (DTP) de l'arrondissement de Lachine a pris la décision en 2015 de recourir à de la main-d'oeuvre externe pour intervenir sur son réseau d'égout et d'aqueduc en cas de nécessité. Ainsi, elle peut remplir efficacement son mandat lors de situations d'urgence, de surplus de travaux ou lors de situations nécessitant des équipements spécifiques que l'arrondissement n'a pas à sa disposition. Depuis lors, l'arrondissement a toujours disposé d'un contrat externe qui s'est avéré un allié précieux pour fournir en tout temps un service de qualité dans des délais raisonnables en lien avec les interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout. Ce contrat arrivant à échéance, la DTP souhaite exercer une des options de prolongation prévue aux documents contractuels afin de pouvoir assurer une continuité de ce service de qualité, conformément à la clause 11, un avis écrit d'exercice de l'option a été transmis à l'adjudicataire le 16 avril 2026, soit au moins 28 jours avant l'échéance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0099 - 2024-05-06 (1249933002)

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., seul soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 717 472,74 \$, taxes incluses, pour une période de deux (2) ans de 2024 à 2026, (avec option de renouvellement de deux fois de 12 mois) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2404 - Un soumissionnaire.

CA23 19 0068 - 2023-04-03 (1239933001)

Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à MANOREX INC., pour des travaux de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout, au montant de 494 059,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202

CA22 19 0029 - 2022-03-07 (1228836001)

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 494 059,07 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202 - Un

soumissionnaire

DESCRIPTION

Ce contrat permet de faire appel à une équipe spécialisée dans les travaux d'aqueduc et d'égout, afin d'effectuer la réparation et le remplacement de plusieurs actifs. L'équipe interviendra dans les réparations de branchement de services, remplacement d'entrée d'eau en plomb, bornes d'incendie hors d'usage, vannes de réseau non fonctionnelles ainsi que d'autres actifs jugés prioritaires. Outre les interventions de nature planifiée, l'équipe dédiée pourra aussi être mise à contribution lors de situations urgentes, telles que des bris d'aqueduc ou d'égout nécessitant des équipements spécialisés et une intervention rapide. À la suite de ce renouvellement, l'entrepreneur interviendra à la demande de l'arrondissement de Lachine pour une période additionnelle de douze mois.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une prolongation d'une durée de douze (12) mois du contrat initial, octroyé à la compagnie MANOREX INC. en 2024. Étant donnée l'augmentation significative des coûts de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction au courant de la dernière année, il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal d'exercer l'option de prolongation prévue au devis. Nous préconisons prioritairement le travail réalisé à l'interne par les cols bleus. Toutefois, le recours au contrat demeure nécessaire afin d'assurer la prestation de services en cas de non-disponibilité des ressources internes ou lorsqu'une expertise particulière est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc secondaire sont assumés dans un fonds dédié à l'eau se trouvant dans le budget de fonctionnement. Voici un tableau résumant les prévisions de dépenses, taxes incluses, pour les douze prochains mois, soient les années 2026 et 2027 :

Prévisions des dépenses	Montant taxes incluses
Année 2026 (mai-décembre)	276 601,59 \$
Année 2027 (janvier-mai)	82 134,78
Total des dépenses	358 736,37 \$

Une dépense de 276 601,59 \$, taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2026).

Une dépense de 82 134,78 \$, taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2027).

2130.0010000.301419.04121.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

2130.0010000.301419.04161.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact important sur la capacité de l'arrondissement à assurer un service de distribution d'eau fiable, une protection incendie adéquate et une réponse rapide aux urgences à la suite de bris d'aqueduc ou d'égout.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications pertinentes seront faites aux citoyens en temps et lieu en fonction de la nature des travaux confiés à l'entrepreneur par le biais du présent contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du renouvellement du contrat par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2026;

- Début du contrat prévu pour le 15 mai 2026;
- La fin du contrat le 15 mai 2027;
- Éventuellement l'exercice de l'option de renouvellement 60 jours avant la fin, en vertu de la clause 11 du devis technique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viorel CROITORU
Agent technique - Aqueduc & égout

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-08

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1269645004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois du 18 septembre 2026 au 17 septembre 2027, le contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC.(CA23 19 0238), pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 67 542,39 \$, taxes incluses (renouvellement : 64 326,09 \$ + contingences : 3 216,30 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20046

De renouveler, pour une période de douze (12) mois du 18 septembre 2026 au 17 septembre 2027, le contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., en vertu de la résolution CA23 19 0238, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 67 542,39 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de renouvellement 15.02 et 2.03.02 prévues à l'appel d'offres public numéro 23-20046, majorant ainsi le montant total du contrat de 201 118,64 \$ à 268 661,03 \$, taxes incluses;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 64 326,09 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'autoriser une dépense de 3 216,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-16 10:47

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269645004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois du 18 septembre 2026 au 17 septembre 2027, le contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC.(CA23 19 0238), pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 67 542,39 \$, taxes incluses (renouvellement : 64 326,09 \$ + contingences : 3 216,30 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20046

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine est un édifice municipal qui accueille quotidiennement les citoyens et constitue une vitrine pour l'arrondissement. Il est donc essentiel que la propreté de ce bâtiment soit maintenue en tout temps. À cet effet, l'arrondissement octroie un contrat à une firme spécialisée en entretien ménager afin d'assurer un niveau de service encadré, une présence constante et une prestation fiable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0238 - 2023-09-11 (1232565003)

Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 201 118,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-20046 - Huit soumissionnaires

CA22 19 0182 - 2022-08-01 (1229645001)

Renouvellement, pour une période de douze (12) mois, du contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 55 499,65 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 20-18286

CA20 19 0145 - 2020-08-03 (1207401001)

Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 107 186,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 117 904,60 \$ pour la période du 31 août 2020 au 30 août 2022, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 20-18286 - Quatre soumissionnaires

DESCRIPTION

Cette prolongation de contrat consiste à maintenir les services de l'entreprise spécialisée afin d'effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville. L'entrepreneur devra fournir la main d'œuvre, les équipements et le matériel nécessaires pour la réalisation des travaux suivants :

- services usuels (journalier, hebdomadaire et mensuel);
- événements dans la salle du conseil;
- grands ménages (juin et décembre);
- travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat est nécessaire afin de maintenir l'état des lieux de l'hôtel de ville à un standard correspondant aux attentes légitimes des citoyens de l'arrondissement. L'absence d'entretien ménager entraînerait un bris de service qui serait rapidement constaté. Le soumissionnaire PLACEMENT POTENTIEL INC. est une entreprise adaptée accréditée par le gouvernement du Québec et un organisme à but non lucratif. Sa mission consiste à offrir des emplois durables et appropriés à des personnes aptes au travail présentant des limitations fonctionnelles. L'organisme est également reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. À ce titre, il bénéficie des dispositions fiscales applicables aux organismes de bienfaisance, conformément aux lois en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du renouvellement du contrat pour une période de douze (12) mois s'élève à 67 542,39 \$, taxes incluses. Ce montant comprend le coût du contrat, soit 64 326,09 \$, auquel s'ajoute un budget de contingence de 5 %, représentant 3 216,30 \$, pour un total de 67 542,39 \$, taxes incluses.

Ce montant est établi sur la base de l'année précédente (sept. 2025 à sept. 2026), puis ajusté pour la période de renouvellement (sept. 2026 à sept. 2027) conformément à la clause d'indexation. Il inclut l'entretien ménager régulier pour un total de 2 000 heures, la réalisation des grands ménages de juin et décembre, ainsi que les interventions en entretien ménager liées aux appels d'urgence.

Les montants ont été ajustés conformément à l'annexe 2.03.02 du contrat 23-20046, laquelle prévoit une majoration basée sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada. Après vérification, le taux de variation de l'IPC se situe à un peu moins de 3 %.

Les fonds requis pour ce renouvellement proviennent du budget de fonctionnement des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du renouvellement du contrat par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2026;

- Début des opérations à compter du 18 septembre 2026 jusqu'au 17 septembre 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic RATELLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-07

Ludovic RATELLE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1266179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à sept (7) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 176 917,66 \$, taxes incluses, si applicables

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des sept (7) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, pour un montant total de 176 917,66 \$, taxes incluses, si applicables.

ORGANISME	MONTANT
CLUB GYMNI TOURS DE LACHINE	25 000 \$
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	71 326,53 \$
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC.	71 326,53 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	2 500 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	364,60 \$
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	3 900 \$
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE	2 500 \$
TOTAL	176 917,66 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-22 08:29

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1266179002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à sept (7) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 176 917,66 \$, taxes incluses, si applicables

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 décembre 2025, l'arrondissement de Lachine a procédé, en vertu de la résolution CA25 19 0361, à la reconnaissance de 75 organismes pour une durée de trois (3) ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine leur accorde différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs programmes ont également été élaborés afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien a pour objectif d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sports, d'activités physiques, de culture et de loisirs communautaires au profit de la population lachinoise.

Selon les différents échéanciers des exercices financiers des organismes reconnus, l'arrondissement de Lachine peut recevoir les demandes d'aides financières de ces derniers et ce, tout au long de l'année. Ce sommaire accorde une contribution financière à sept (7) organismes reconnus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 19 0055 - 2026-04-07 (1266179001)

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$

CA25 19 0361 - 2025-12-18 (1256179017)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

DESCRIPTION

Sept (7) organismes ont déposé une demande de soutien et ce, à la suite de leur assemblée générale annuelle. L'analyse de la demande de contribution financière étant conforme, ces

sept (7) organismes peuvent recevoir le montant attribué selon les critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, selon leur classification pour un total de 176 917,66 \$.

ORGANISME	MONTANTS 2026	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	CATÉGORIE DE SOUTIEN	CATÉGORIE DE L'ORGANISME
CLUB GYMNI TOURS DE LACHINE	25 000 \$	25 000 \$	soutien annuel	A
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	71 326,53 \$	69 723 \$	soutien annuel	D
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC.	71 326,53 \$	69 723 \$	soutien annuel	D
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	2 500 \$	X	soutien anniversaire	B
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	364,60 \$	729,20 \$	soutien annuel	G
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	3 900 \$	4 125 \$	soutien annuel	A
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE	2 500 \$	X	soutien anniversaire	B

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine en concordance avec les critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières proviennent du budget de fonctionnement du service de la Culture, sport, loisir et développement social.

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 171 553,06 \$

(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 5 364,60 \$

(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

CLUB GYMNI TOURS DE LACHINE DA: 917180

CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. DA: 917185

ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. DA: 917991

ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. DA: 918683

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE (soutien anniversaire) DA: 918630

CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS DA: 918661

(soutien anniversaire)
UNION DES FAMILLES DE LACHINE DA: 918673

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse relié à ce sommaire est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions de l'arrondissement de Lachine, normées par la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine permettent une répartition des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement et les missions des organismes en ce qui a trait aux jeunes, aux clientèles vulnérables, à la sécurité urbaine, au développement durable, au dynamisme associatif, au bénévolat et à l'intégration interculturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contribution financière aux organismes au plus tard trente (30) jours après l'adoption de la résolution du Conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section - sports, loisirs,
developpement social (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-16

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : - -

Approuvé le : 2026-04-21



Dossier # : 1264076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière à l'organisme LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC. au montant de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme d'animation jeunesse selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

D'octroyer une aide financière à LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme d'animation jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-21 08:38

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière à l'organisme LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC. au montant de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme d'animation jeunesse selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une aide financière de 20 000\$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du programme d'animation jeunesse à LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC., organisme à but non lucratif de catégorie B, dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

Ce programme a pour but de soutenir le développement et l'organisation d'activités destinées aux jeunes dans les espaces publics de l'arrondissement. Il vise à rejoindre les jeunes de 9 à 20 ans dans les parcs et espaces verts au cours de la saison estivale. Le type d'intervention privilégié consiste principalement à soutenir les jeunes dans la réalisation d'activités de loisirs, à faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.), à diriger les individus en difficulté vers les ressources disponibles dans le milieu, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0135 - 2025-06-02 (1254076003)

Octroyer une contribution financière à l'organisme LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC. au montant de 20 000 \$, dans le cadre du Programme d'animation jeunesse selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025

CA23 19 0131 - 2023-06-05 (1234076012)

Octroi d'une aide financière à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2023, pour un montant total de 15 000 \$, dans le cadre du Programme d'animation extérieure jeunesse

DESCRIPTION

Le financement permettra concrètement l'embauche de quatre (4) animateurs à temps partiel (de juin à août) afin d'assurer une présence lors des périodes clés dans les parcs et

d'aller à la rencontre des jeunes. Cette présence significative permet de proposer des activités accessibles, de créer des liens dans leur quartier et inter-quartier puis de répondre à certains besoins observés sur le terrain, notamment en matière de prévention, de socialisation et d'accompagnement. Le projet vise à offrir un encadrement positif, soutenir le bien-être des jeunes et les orienter vers les ressources externes en collaboration avec les organismes du milieu au besoin.

Les principaux endroits sont : parc LaSalle, parc Kirkland, parc Grovehill, les berges ainsi les différents chemins menant à ces lieux ainsi que les deux points de services (Maison des Jeunes sur la 5^e Avenue et Hub MDJ à Saint-Pierre). De plus, à la demande de l'arrondissement, l'organisme pourra assurer des interventions auprès des jeunes dans d'autres lieux publics fréquentés par ceux-ci.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Assurer une présence régulière et accessible dans les parcs afin de rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie;
- Offrir des activités d'animation favorisant la participation, l'engagement et le sentiment d'appartenance des jeunes;
- Prévenir certaines situations à risque en proposant un encadrement positif et une présence significative sur le terrain;
- Favoriser l'intégration sociale et socioprofessionnelle des jeunes impliqués dans le projet, notamment par des expériences de travail;
- Encourager l'implication citoyenne des jeunes, tant dans les activités que dans leur communauté;
- Orienter les jeunes vers les ressources du milieu selon leurs besoins.

Principales activités prévues:

1. Animation sportive et créative dans les parcs

Organisation d'activités variées et accessibles (basket, danse, défis créatifs comme le « bricks challenge », dessin, jeux d'eau/piscine) afin de rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie. Ces activités favorisent la participation, les interactions positives et la création d'un climat sécuritaire.

2. L'Odysée des parcs des berges de Lachine - parcours découvertes des eaux bleus de Lachine

Mise en place d'une activité hebdomadaire de découverte des berges de Lachine permettant aux jeunes d'explorer leur environnement naturel (rives, sentiers, espaces publics) à travers des moments conviviaux (pique-nique, activités extérieures, animation). Cette activité vise à créer un sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement pour les jeunes qui ne fréquentent pas ou peu ces espaces.

3. Espace de rassemblement et d'intervention mobile jeunesse

Déploiement d'un espace mobile (matériel de pique-nique, nappes de sol, glacière, roulotte) permettant de créer un lieu accueillant et sécuritaire dans les parcs. Cet espace favorise les échanges, le lien de confiance et l'intervention de proximité, tout en permettant de rejoindre des jeunes de différents quartiers et de favoriser le vivre-ensemble inter-quartier.

Ces activités ne sont pas les seules proposées, des sorties récréatives seront organisées selon le budget mais elles représentent les principales interventions prévues dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

Cette approche permet de rejoindre une clientèle qui a délaissé les programmes traditionnels de loisir. LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC. existe depuis plus de 40 ans dans l'est de Lachine (5^e Avenue) et offre un point de service dans le quartier Saint-Pierre pour rejoindre les jeunes. Ce programme permettra à l'organisme d'offrir une présence

d'intervenants hors les murs aux jeunes.

Le projet a été évalué par l'équipe interne de l'arrondissement à l'aide de la grille d'analyse, puisqu'il s'agissait de l'unique projet déposé dans le Programme, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'animation jeunesse prévoit un montant maximal de 20 000 \$ annuellement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

Demande d'achat : 918616

Le montant sera versé en entier suite à la réception de la résolution du conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse relié à ce sommaire est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec la belle température qui approche, les jeunes seront de plus en plus dans les lieux publics et le manque de personnes ressources significatives auprès des jeunes sur le terrain peut accentuer les gestes de vandalisme commis et le risque de prendre de mauvaises décisions pouvant mettre leur santé ou bien-être à risque. Ce programme adapté permettra une meilleure cohabitation des jeunes avec les autres segments de la population dans les espaces publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme d'animation jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le programme se déroule principalement en période estivale. Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

- 5 mai 2026 : début du projet;
- Mai-juin: embauche et formation du personnel;
- Juin - juillet - août : présences sur le terrain;
- Septembre - rédaction et dépôt du rapport final, fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-15

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél :

- -

Approuvé le : 2026-04-20



Dossier # : 1267626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de soutien technique aux événements publics entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval pour l'édition 2026 du Demi-Marathon de Lachine

ATTENDU QUE le Club de Course à Pied Lachine-Dorval organise le Demi-Marathon de Lachine, événement sportif d'envergure favorisant l'activité physique et la vitalité du milieu;
ATTENDU QUE l'édition 2026 du Demi-Marathon de Lachine nécessite un soutien technique de la part de l'arrondissement de Lachine afin d'assurer le bon déroulement de l'événement;

ATTENDU la convention de soutien technique à cet effet entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval, définissant les responsabilités respectives des parties ci-jointe;

Il est recommandé :

D'approuver la convention de soutien technique entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval pour la tenue de l'édition 2026 du Demi-Marathon de Lachine;

De préciser que les autorisations opérationnelles (occupation/entraves/fermetures) seront délivrées selon les processus usuels et les ordonnances nécessaires.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 09:18

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de soutien technique aux événements publics entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval pour l'édition 2026 du Demi-Marathon de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de Course à Pied Lachine-Dorval est un organisme à but non lucratif constitué le 2 avril 2012, en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec*, Partie 3 (RLRQ, c. C-38). Il est un organisme reconnu de l'arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien à but non lucratif - catégorie H - en collaboration (2026-2028). L'événement le Demi-Marathon de Lachine se déroule sur le territoire de Lachine depuis l'année 2012. L'édition de 2026 sera la 15^e édition du Demi-Marathon de Lachine. Cinq mille personnes sont attendues participer à cet événement. Lors de l'édition 2025, un total de 452 résidents de Lachine et 1 950 résidents des autres arrondissements ont participé à cette course, démontrant un fort engouement local pour cet événement sportif. La course est un événement de renommée dans le circuit des marathons au niveau provincial

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0361 - 2025-12-18 (1256179017)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

CE 19 0857 - 2019-06-05 (1195978001)

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 147 750 \$ à 16 organismes pour l'organisation de 16 événements, pour l'année 2019, pour l'événement et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 2^e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

CA19 19 0278 - 2019-10-07 (1197125002)

Autorisation de la tenue du Demi-Marathon de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph, la piste cyclable entre les 1^e Avenue et 56^e Avenue et au parc René-Lévesque, pour les années 2020 à 2024 et approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine - Dorval

DESCRIPTION

Le Club de Course à Pied Lachine-Dorval organise l'événement de course à pied nommé le Demi-Marathon de Lachine tenu à chaque automne dans les rues riveraines de l'arrondissement, entre la 55^e Avenue et le parc René-Lévesques. La course à pied est un événement d'une journée, prévu le dimanche 18 octobre 2026, débutant à 8h30 et ce terminant à 14h00 avec six catégories de distance, soit 1km, 2km, 5km, 10km, 10km marche nordique et 21,1km. Afin de réaliser le Demi-Marathon de Lachine, une convention de soutien technique d'événement public est signée pour délimiter les responsabilités de l'organisme promoteur et du soutien offert par l'arrondissement de Lachine. L'inscription à l'événement est payante et varie selon les catégories. Toute personne peut s'y inscrire selon la catégorie désirée.

La convention décrit les obligations de l'organisme et de la Ville pour la réalisation de l'événement 2026. L'organisme est responsable pour l'organisation de l'événement et assume les coûts des activités reliées à la course. L'arrondissement offre divers soutiens techniques via ces services internes:

Travaux publics :

- Travaux et main d'œuvre : nettoyage de rue, peinture de ligne de rue, tonte de gazon, transport de matériel, électricité, menuiserie

Section sports/loisirs :

- Personnel administratif : accompagnement de l'organisme, liens avec les divers services, présence lors de l'événement

Communications :

- Promotion de l'événement
- Avis aux citoyens

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)/ Circulation & environnement :

- Émission de permis d'occupation du domaine public
- Validation du plan de contournement routier soumis par l'organisme
- Supervision terrain des fermetures / ouverture de rues durant l'événement

Hors arrondissement:

Services d'urgences : Approbation des plans et soutien logistique et présence lors de l'événement.

- SPVM
- Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
- Urgence Santé

Agence de mobilité durable :

- Présence des agents de stationnements pour libérer le parcours
- Remorquage de véhicule sur le parcours.

JUSTIFICATION

Le soutien technique à l'organisme Club de Course à Pied Lachine-Dorval garantit la continuité du Demi-Marathon de Lachine et bonifie l'offre sportive accessible aux lachinoises et lachinois.

Le conseil autorisera plus tard dans un autre dossier décisionnel la tenue (occupation/fermetures) par ordonnances/autorisation subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune subvention monétaire n'est octroyée à l'organisme pour la réalisation de son événement.

MONTRÉAL 2030

Suivant le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal, le présent dossier décisionnel concorde avec la priorité 19 du plan : *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins:*

- De concert avec les acteurs locaux et les milieux communautaire et culturel, déployer une offre de service en adéquation avec les besoins des populations locales;
- Contribuer au développement d'un plus grand sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens à leur ville et à leur milieu de vie, et à la création de liens sociaux entre les populations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra à l'organisme de réaliser son événement avec le soutien offert par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, tel que prévu pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

18 octobre 2026 : réalisation du Demi-Marathon de Lachine;

- **Décembre 2026** : reddition de compte pour l'édition 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-16

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél :

- -

Approuvé le :

2026-04-23



Dossier # : 1267464006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 1 100 \$, taxes incluses, si applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 1 100 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Montant
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LACHINE	Publicité d'une (1) page dans le programme de la revue annuelle sur glace les 25 et 26 avril, visibilité sur leur site web ainsi que deux billets de spectacle et l'accès au salon VIP.	500 \$
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES : CUMULUS	Frais d'inscription d'une équipe de l'Arrondissement au Tournoi de hockey du député dont tous les profits sont remis à l'organisme désigné.	600 \$
Total		1 100 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-28 16:05

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267464006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 1 100 \$, taxes incluses, si applicables

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
Club de Patinage Artistique de Lachine (fournisseur #144604)	Publicité de une page dans le programme de la revue annuelle sur glace les 25 et 26 avril prochain, visibilité sur leur site web ainsi que deux billets de spectacle et l'accès au salon VIP.	500 \$
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus (fournisseur #153817)	Frais d'inscription d'une équipe de l'Arrondissement au Tournoi de hockey du député dont tous les profits sont remis à l'organisme désigné.	600 \$
	Total	1 100 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-04-22

**Dossier # : 1268073006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addendum n° 3 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de deux (2) mois, à compter du 1er mai 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 2 456,12 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

D'approuver un projet d'Addendum n° 3 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de deux (2) mois, à compter du 1^{er} mai 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 2 456,12 \$, avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'Addendum n° 3;

De préciser que, conformément à la clause d'indexation prévue à l'article II de la convention de bail, le loyer 2026 est indexé sur la variation annuelle de l'IPC pour 2025 et que tout écart entre l'indexation estimée et le taux officiel sera régularisé (facture additionnelle ou crédit) sans autre décision du conseil, dès la publication du taux officiel par Statistique Canada.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Le

Signataire :

Andre HAMEL
directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268073006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addendum n° 3 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de deux (2) mois, à compter du 1er mai 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 2 456,12 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

CONTENU

CONTEXTE

Un bail lie l'arrondissement de Lachine au Locataire pour les lieux sis au 3051, boul. Saint-Joseph, avec un terme initial de 15 ans (2006–2020) et une reconduction automatique de 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2025).

Un Addendum n° 1 a été approuvé par le conseil d'arrondissement (4 décembre 2023) pour encadrer certaines activités et autorisations, sans modifier la durée en cours.

Afin d'assurer la continuité des activités du Locataire et l'occupation régulière des lieux au début de l'année 2026, un second Addendum n° 2 a été approuvé par le conseil d'arrondissement (18 décembre 2025), lequel a prolongé le bail pour quatre (4) mois (jusqu'au 30 avril 2026).

Compte tenu de l'échéance imminente du bail et afin d'assurer la continuité des activités de l'organisme, il est proposé de prolonger le bail pour deux (2) mois (jusqu'au 30 juin 2026), par l'Addendum n° 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0357 - 2025-12-18 (1258073015)

Approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

CA23 19 0310 - 2023-12-04 (1236179005)

Approbation - Addendum au bail signé le 22 décembre 2005 (CA05 19 0442) concernant la

location du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3051, boulevard Saint-Joseph avec l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC.

CA05 19 0442 - 2005-12-22

Entente concernant la gestion des pontons flottants et de la convention de bail concernant la location du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3051, boulevard Saint-Joseph - Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis Inc.

DESCRIPTION

Il s'agit de prolonger le terme du bail par l'ajout d'une période additionnelle de deux (2) mois, du 1^{er} mai 2026 au 30 juin 2026. Le bail (et les addenda n° 1 et 2, le cas échéant) demeurent inchangés pour tout le reste (loyer, assurances, obligations, usages, entretien, etc.).

Le bail est confirmé et ratifié tel que modifié par l'Addendum n° 3; en cas de divergence, l'Addendum n° 3 prévaut uniquement pour la durée.

JUSTIFICATION

La prolongation permettra la continuité des services et des activités du Locataire pour la période printanière 2026, sans rupture d'occupation. Le cadre contractuel (assurances, obligations d'exploitation, etc.) demeure inchangé; la Ville préserve ses droits et évite un vide contractuel au 1^{er} mai 2026. Elle permettra également aux parties des conditions relatives à un nouveau bail à intervenir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette qui sera perçue par la Ville pour la prolongation du bail auprès de l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC. est pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 juin 2026.

Donc l'organisme sera facturé pour deux (2) mois, soit la durée de la prolongation indiquée.

Loyer de la prolongation (2 mois, avant taxes) : 2 456,12 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 2026-05-01;

Fin : 2026-06-30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2026-04-30



Dossier # : 1268200003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mars au 20 avril 2026

De recevoir la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mars au 20 avril 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 19:03

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268200003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mars au 20 avril 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA26 19 0060 - 2026-04-07 (1268200002)**

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

CA26 19 0031- 2026-03-02 (1265441001)

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026

CA26 19 0012 - 2026-02-02 (1268200001)

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 novembre 2025 au 20 janvier 2026

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-23

Josée DUBÉ
chef(fe) de division - partenaires d'affaires
des ressources humaines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Andre HAMEL
directeur(-trice) - arrondissement

Tél :

Approuvé le : 2026-04-23



Dossier # : 1260201003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2026

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 09:28

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1260201003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédits effectués pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 19 0062 - 2026-04-07 (1260447001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

CA26 19 0061 - 2026-04-07 (1260201002)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

CA26 19 0013 - 2026-02-02 (1260201001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation,

soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2026.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2026..

Liste des factures non associées à un bon de commande : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2026.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2026.. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Milie PARENT
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-17

Sincheng PHOU
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1267871001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée, en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, aux autres arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, à la suite de l'acceptation de l'offre par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée, en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, aux autres arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, à la suite de l'acceptation de l'offre par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-27 15:43

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1267871001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée, en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, aux autres arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, à la suite de l'acceptation de l'offre par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, l'accompagnement des travaux publics pour les interventions de propreté en lien avec la cohabitation sur le domaine public se fait via une équipe stable, formée et sensibilisée.

Cette équipe permet la collaboration efficace des travaux publics avec les équipes de développement social, l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) ainsi que le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que les organismes liés.

L'arrondissement assure la formation du personnel affecté à ces tâches. Une entente avec le Syndicat des cols bleus de Montréal permet la stabilité de ces équipes.

Suivant le succès de l'approche, il est proposé d'offrir les services d'une équipe similaire pour d'autres arrondissements, incluant l'arrondissement de Lachine. En ce sens, la Division des parcs et de l'horticulture de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie renouvelle, en 2026, l'offre de service de l'équipe d'intervention dédiée initiée en 2025.

L'ajout, en 2026, d'une camionnette additionnelle de deux employé.e.s cols bleus permettra d'augmenter la capacité d'action pour des interventions en propreté plus mineures et ne nécessitant pas de camion tasseur. Cet ajout permettra aussi plus de flexibilité et dégagera des plages horaires pour desservir un plus grand territoire. Parmi les arrondissements qui auront accepté l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie, des moyens de communications seront mis en place afin d'offrir des interventions ponctuelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA26 24 0086 - 2026-03-10 (1265876001)**

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services d'une équipe de travaux publics en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026

CA25 14 0110 - 2025-05-06 (1254539006)

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance à cinq arrondissements, pour une période de six mois débutant au printemps 2025

DESCRIPTION

L'équipe sera gérée par la division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie et interviendra, sur demande, dans les autres arrondissements. Ses mandats consisteront en des interventions en matière de propreté.

La détermination des lieux de travail se fera conjointement entre les équipes des arrondissements concernés et les gestionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'équipe sera composée de huit (8) personnes et disposera de quatre (4) véhicules, afin d'assurer une efficacité maximale sur le terrain :

- Un (1) camion tasseur;
- Quatre (4) camionnettes;
- Un (1) contremaître(-maîtresse);
- Sept (7) employé(e)s cols bleus.

L'équipe sera appelée à intervenir dans l'arrondissement de Lachine de façon ponctuelle, selon les besoins. L'horaire de travail sera de jour, du mardi au vendredi pour une durée de douze (12) mois suivant l'acceptation de l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026.

JUSTIFICATION

L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance rend nécessaire des interventions favorisant, d'une part la cohabitation et, d'autre part, l'accompagnement vers les ressources appropriées par des équipes d'intervention formées et sensibilisées.

L'arrondissement de Ville-Marie a développé, au fil des ans, une approche collaborative entre les intervenants sociaux et les équipes responsables des opérations de propreté sur le terrain.

Bien que les arrondissements visés disposent d'équipe de travaux publics pouvant effectuer des interventions de propreté, la quantité d'intervention moindre sur leur territoire respectif ne justifie pas toujours la formation et la création d'équipes dédiées locales en soutien aux enjeux liés à l'itinérance.

Une équipe complémentaire mobile présente selon les besoins est une solution qui permet d'assurer des interventions adaptées par du personnel adéquatement formé pour assurer la sécurité, autant des travailleuses et des travailleurs, que de la clientèle présente. Elle contribuera en parallèle à assurer la continuité des interventions régulières de propreté dans ces arrondissements qui, autrement, doivent occasionnellement mobiliser leurs équipes régulières pour les affecter à des tâches non planifiées. De plus, elle permettra une utilisation plus judicieuse du matériel roulant affecté à ces activités.

En vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) : « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour la réalisation des ces activités proviendra du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et sera transféré directement à l'arrondissement de Ville-Marie qui assumera la prise en charge des services, sans impact financier additionnel pour l'arrondissement de Lachine.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la Priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant l'acceptation de l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie par le conseil d'arrondissement de Lachine du 4 mai 2026, l'équipe de Ville-Marie pourra débiter ses activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Juan Carlos RESTREPO, Ville-Marie

Lecture :

Juan Carlos RESTREPO, 27 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valya LALOVA

ENDOSSÉ PAR

Moris Alexei MARKARIAN

Le : 2026-04-22

Adjointe de direction

directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1265419004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment sis au 45, 49e Avenue sur le lot portant le numéro 1 704 705 du cadastre du Québec

D'autoriser, selon les documents reçus le 24 mars 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative au projet d'agrandissement du bâtiment sis au 45, 49^e Avenue ayant pour effet de :

- permettre, pour un bâtiment unifamilial, une somme des marges latérales de 2,46 mètres, et ce, bien que l'article 7.7.4 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit une somme totale des marges latérales de 3 mètres.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-22 16:48

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1265419004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment sis au 45, 49e Avenue sur le lot portant le numéro 1 704 705 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure visant à permettre une somme des marges de 2,46 mètres a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 24 mars 2026.

Bien que l'article 7.7.4 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit que la somme des marges minimum doit être de 3 mètres, la requérante demande cette dérogation mineure afin de régulariser la situation après travaux.

À noter qu'une demande de dérogation mineure à déjà été accordée en 2024 au sujet de la somme des marges en lien avec une demande de permis numéro 3003451515 (CA24 19 0252).

L'approbation de la dérogation mineure est requise en vertu du *Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0252 - 2024-09-03 (1249399038)

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement en cour latérale droite pour l'immeuble situé au 45, 49^e Avenue

DESCRIPTION

Cette demande a pour but de régulariser la situation après travaux.

En vue de déterminer si le projet est recevable, la demande de dérogation mineure doit remplir les conditions énumérées à l'article 5 du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA10-19003) que l'on retrouve dans le tableau suivant :

CONDITIONS	COMMENTAIRES
1. L'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande.	La construction de son garage a déjà été réalisée et c'est seulement lors de la production de son certificat de localisation après travaux qu'elle a réalisé qu'elle ne

	respectait pas la réglementation.
2. La demande doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme.	La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
3. La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.	La demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété.
4. Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construire pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.	Oui, les travaux ont été effectués de bonne foi, car une demande de dérogation avait été demandée et accordée avant le début des travaux en 2024.

JUSTIFICATION

Tenant compte des éléments et des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure énoncés par le *Règlement portant sur les dérogations mineures numéro RCA10-19003*, la DAUSE ne s'oppose pas à la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- L'intervention ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
- L'élément présenté est sujet à une dérogation, comme prévu dans le *Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures* ;
- Le fait d'accorder la dérogation mineure n'a pas pour effet de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes;
- La dérogation ne paraît pas avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;
- L'application de la réglementation semble causer préjudice au requérant;
- Les travaux ont été faits de bonne foi.

Le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accorder la dérogation lors de sa séance du 15 avril 2026 - voir extrait du procès-verbal ci-joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leanza TAGLIABRACCI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Michel SÉGUIN
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1266470006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Subdivision du lot numéro 1 246 717 du cadastre du Québec, situé au 2100, rue Remembrance, en deux lots portant les numéros projetés 6 699 311 et 6 699 312 et versement d'une somme de 575 000 \$ à des fins de parc

D'accepter la somme de 575 000 \$, à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 246 717 du cadastre du Québec, situé au 2100, rue Remembrance , doit verser à la Ville conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-22 16:50

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266470006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Subdivision du lot numéro 1 246 717 du cadastre du Québec, situé au 2100, rue Remembrance, en deux lots portant les numéros projetés 6 699 311 et 6 699 312 et versement d'une somme de 575 000 \$ à des fins de parc

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de développement prévu sur le lot numéro 1 246 717 constitue les phases 2 et 3 du projet de redéveloppement du terrain au coin de la rue Remembrance et de la 20^e Avenue. À cette fin, le lot sera subdivisé en deux lots identiques, portant les numéros projetés 6 699 311 et 6 699 312 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués dans la pièce jointe "Plan cadastral parcellaire - Minute 3288. La phase 2 a été approuvée par résolution du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025, la planification de la troisième phase n'a pas encore été entamée.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de lotissement relatif à un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2 dudit *Règlement*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 19 0272 - 2025-09-02 (1256470015)**

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment de 194 unités, sur six (6) étages, sur le lot portant le numéro 1 246 717 du cadastre du Québec (2100, rue Remembrance)

CA25 19 0274 - 2025-09-02 (1256470016)

Approbation de plans PIIA - Projet de construction d'un nouveau bâtiment de 194 unités, sur six (6) étages, sur le lot portant le numéro 1 246 717 du cadastre du Québec (2100, rue Remembrance)

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment multifamilial comptant 194 unités de logement ainsi qu'une phase subséquente dont la planification reste à déterminer. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de lotissement conformément à l'article 2

du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* . De plus, conformément à l'article 3, paragraphe 2, de ce même *Règlement* , le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire correspondant à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9033-42-2835-1-000-0000
- Adresse : 2100, rue Remembrance
- Lot actuel : 1 246 717

JUSTIFICATION

Afin d'établir le montant de la compensation financière résiduelle, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*. Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 5 750 000 \$. La compensation financière est donc de 575 000 \$, soit 10 % de la valeur du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1265419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 440, 32e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 26 novembre 2025 et 10 avril 2026 accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 440, 32^e Avenue;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-23 12:52

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 440, 32e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande d'agrandissement en cour latérale de la station-service Pétro-Canada, afin d'y installer un restaurant A&W, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 26 novembre 2025.

Cette demande consiste à agrandir le bâtiment principal de 646 pieds carrés sur la façade latérale gauche.

Présentement, on compte 15 arbres matures et près de 10 arbres supplémentaires seront plantés sur la propriété afin de répondre aux exigences réglementaires du secteur. À la suite de l'agrandissement, un total de 25 arbres seront présents sur le site.

Les matériaux utilisés seront du revêtement métallique de couleur Wood Grain, des panneaux de composites en aluminium de couleur blanc ainsi que du plaquage de pierre manufacturée de couleur brun et beige que l'on retrouve déjà sur le bâtiment existant.

Afin de répondre aux différents commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), les requérants ont apporté certains changements aux éléments architecturaux sur le bâtiment. Des meneaux ont été ajoutés sur la façade du bâtiment afin de créer une séparation entre les matériaux utilisés pour le Pétro-Canada et le A&W.

L'approbation des plans est requise en vertu du *Règlement numéro R-2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, puisque les travaux modifient la volumétrie d'un bâtiment commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le but du projet est d'augmenter la diversité alimentaire dans le secteur.

JUSTIFICATION

La DAUSE est d'avis que la proposition architecturale, la volumétrie et l'implantation de la

proposition sont intéressantes pour son milieu immédiat, tout en ajoutant une touche de modernité à celui-ci. Les éléments modifiés sur l'agrandissement permettent de répondre aux critères d'intégration architecturale du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3).

La DAUSE est favorable avec l'aménagement des espaces verts proposés par le requérant, car il atteint les objectifs demandés.

Le projet est conforme à la réglementation en vigueur et la DAUSE est d'avis que le projet s'intègre bien avec les autres bâtiments du terrain (voir p-j CCU du 15 avril 2026).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Leanza TAGLIABRACCI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)